

Compte rendu formation - TH1 Bien-être animal en élevage de volailles aspects théoriques & pratiques

Le contexte de cette formation était ancré dans la préoccupation croissante du bien-être animal et la nécessité pour les éleveurs de s'adapter aux obligations réglementaires et aux attentes de la société. L'exposé des motifs de la formation a rappelé les 5 libertés fondamentales énoncées par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), qui définissent le bien-être animal. Les participants ont été sensibilisés à l'importance de garantir que leurs animaux ne souffrent ni de faim ni de soif, ne subissent aucune contrainte physique, ne souffrent d'aucune douleur, blessure ou maladie, ont la liberté d'exprimer des comportements naturels, et sont protégés de la peur et de la détresse.

Les objectifs de la formation étaient multiples. Tout d'abord, les éleveurs ont eu l'occasion de mieux comprendre et d'appréhender le concept de bien-être animal. Ils ont également été informés des avancées scientifiques concernant la sensibilité et la conscience animale. Une part importante de la formation visait à aider les participants à mettre en pratique les 5 libertés en élevage pour assurer le bien-être de leurs animaux. Enfin, les consignes de biosécurité pour prévenir la dissémination et la propagation des maladies virales ont été abordées.

La formation a été divisée en deux modules. Le premier module, d'une durée de 3 heures et 30 minutes, a été consacré aux aspects théoriques du bien-être animal. Les participants ont pu approfondir leurs connaissances sur l'origine et l'émergence du concept de bien-être animal, ainsi que sur les avancées scientifiques relatives à la sensibilité et à la conscience animale. Ils ont également été formés pour être capables de définir le bien-être animal et d'évaluer le bien-être de leurs animaux dans leurs élevages. Les méthodes pédagogiques ont impliqué des présentations en salle avec l'utilisation de diaporamas, ainsi que des échanges interactifs entre les participants et le formateur, un vétérinaire spécialisé dans le bien-être animal, et Antoine Parisot, animateur de l'ALPAD.

Le deuxième module, également d'une durée de 3 heures et 30 minutes, avait une approche plus pratique. Il avait pour but de permettre aux participants de mettre en œuvre les connaissances théoriques acquises dans le premier module. Ils ont appris à mettre en place les 5 libertés des animaux en pratique, à gérer des élevages en plein air tout en respectant les mesures de biosécurité, et à adapter leurs pratiques pour améliorer le bien-être animal sur leurs fermes. Des cas concrets et l'exemple d'une ferme landaise ont été présentés pour illustrer les pratiques favorables au bien-être animal.

L'évaluation des résultats de cette formation reposait sur deux volets principaux. Tout d'abord, les capacités acquises par chaque stagiaire ont été évaluées grâce à un tour de table et un quizz à la fin de la formation. Ensuite, la satisfaction des participants a été mesurée au moyen d'un questionnaire.

En résumé, cette formation a permis aux éleveurs de volailles et de palmipèdes de développer leurs compétences en matière de bien-être animal et de s'adapter aux exigences

réglementaires et sociétales croissantes. Elle leur a fourni les connaissances et les outils pratiques nécessaires pour garantir le bien-être de leurs animaux tout en maintenant leurs activités d'élevage.